

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

4 octobre 2005

### SOMMAIRE

(The) 21st Century Advisory S.A., Luxembourg ..	47095	Isomalux, G.m.b.H., Weiswampach .....	47093
Aqua, Sicav, Luxembourg .....	47129	Itefin S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	47112
Aqualec, S.à r.l., Fentange .....	47134	Kirken Investments S.A., Luxembourg .....	47101
Åre Mellechmann, GmbH, Diekirch .....	47116	M.D. Arche, S.à r.l., Strassen .....	47131
Barbat S.A., Strassen .....	47089	Marathon Luxembourg Financing, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47101
Citadel Horizon, S.à r.l., Münsbach .....	47135	Marathon Luxembourg Financing, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47111
Citadel TW Trading, S.à r.l., Münsbach .....	47135	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg .....	47136
CMB Services S.A., Luxembourg .....	47136	P Finanzholding S.A., Luxembourg .....	47130
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg ..	47121	Panorama Investments S.A., Luxembourg .....	47125
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg ..	47122	Reckitt Benckiser Investments (No1), S.à r.l., Lu- xembourg .....	47113
Corcoran Investments, S.à r.l., Münsbach .....	47134	Sanmina-SCI Luxembourg, S.à r.l., Münsbach .....	47099
DVW Holding, S.A., Bertrange .....	47114	Securnet Corporation S.A., Luxembourg .....	47100
Ency-Bolt, S.à r.l., Luxembourg .....	47122	SSCP Coatings, S.à r.l., Luxembourg .....	47090
Ency-Bolt, S.à r.l., Luxembourg .....	47123	SSCP Coatings, S.à r.l., Luxembourg .....	47093
Faubourg Investments S.A., Luxembourg .....	47127	TDK Europe S.A., Bascharage .....	47135
Game Invest S.A.H., Strassen .....	47136	Tiesse S.A., Luxembourg .....	47100
H & S Promotions, S.à r.l., Differdange .....	47133	Timberland Luxembourg Holding Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	47117
Holmex (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	47095	Timberland Luxembourg Holding Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	47121
Holmex (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	47099		
HPLC, High Performance Logistics & Consulting S.A., Bettembourg .....	47124		
HPLC, High Performance Logistics & Consulting S.A., Bettembourg .....	47125		

#### BARBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 78.170.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(042543.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**SSCP COATINGS, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: CHF 5,389,900.-.**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.097.

In the year two thousand and five, on the ninth of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP Coatings, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.097 and incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Elvinger, pre-named, dated 29 April 2004 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 776 dated 28 July 2004 (page 37203) (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to notarial deeds drawn up by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger dated 12 October, 6 December 2004 and 16 February 2005; none of the notarial deeds has been yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny in Belgium who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the fifty three thousand eight hundred ninety nine (53,899) registered ordinary shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To resolve to increase the share capital of the Company with seven thousand nine hundred Suisse Francs (CHF 7,900.-) in order to raise it from its current amount of five million three hundred eighty nine thousand nine hundred Suisse Francs (CHF 5,389,900.-) to five million three hundred ninety seven thousand eight hundred Suisse Francs (CHF 5,397,800) by creating and issuing seventy nine (79) new ordinary shares, with a per value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-), each, subject to the payment of a global share premium in the amount of eight thousand three hundred and eleven Suisse Francs (CHF 8,311.-);

2) To waive the preferential rights of subscription of the existing shareholders with respect to the increase of share capital reserved to ALLIANZ CAPITAL PARTNERS GmbH, a limited liability company (GmbH) established under the laws of Germany, having its registered office at Theresienstrasse 6-8, 80333 München, Germany, registered under HRB 119225 in the commercial register of the local court (Amtsgericht) Munich (hereafter referred to as «ACP»);

3) To record the subscription of seventy nine (79) new ordinary shares by ACP and payment of such new shares together with the share premium by contribution in cash;

4) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and which shall now read as follows:

«5.1 The issued share capital of the Company is fixed at five million three hundred ninety seven thousand eight hundred Suisse Francs (CHF 5,397,800) consisting of fifty three thousand nine hundred seventy eight (53,978) registered ordinary shares (the «Shares») each with a par value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) all of which have been fully paid in.»

5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution were taken unanimously and in compliance with Article 16 of the Articles:

*First resolution*

The shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company with seven thousand nine hundred Suisse Francs (CHF 7,900.-) in order to raise it from its current amount of five million three hundred eighty nine thousand nine hundred Suisse Francs (CHF 5,389,900.-) to five million three hundred ninety seven thousand eight hundred Suisse Francs (CHF 5,397,800) by creating and issuing seventy nine (79) new ordinary shares, with a per value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-), each, subject to the payment of a global share premium in the amount of eight thousand three hundred and eleven Suisse Francs (CHF 8,311.-).

*Second resolution*

The shareholders being:

- STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS II LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA;

- MERLIN OFFSHORE LTD, having its registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- Mr. Jakob Förschner, an individual residing at 24 Carlisle Mansions, Carlisle Place, London, SW1P 1EZ, United Kingdom;
- NAAIKOKS LTD., having its registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- SIXTY-THREE BR CHARITABLE TRUST, having its registered office at THE BANK OF BERMUDA LIMITED, 6 Front Street, Hamilton, HM 11 Bermuda;
- SPRINGWATER CAPITAL INC., having its registered office at P.O. Box 25, Britannic House, Providenciales, Turks & Caicos Islands, British West Indies;
- BODYCOTE INTERNATIONAL PLC, a company incorporated and organised under the laws of England and Wales, having its registered office at Hulley Road, Hurdsfield, Macclesfield Cheshire, SK10 2SG, United Kingdom and registered under number 519057;
- Dr. Marco Marchetti, an individual residing at Baarerstraße 16, 6300 Zug, Switzerland;
- Mr. Maximilian Grafmüller, an individual residing at 45 Rosebury Road, Fulham, London SW6 2NQ, United Kingdom;
- Mr. Rajiv Ahuja, an individual residing at 416 Arlington Ave, Rochester Hills, MI 48307, United States of America;
- Mr. Eric Denisse, an individual residing at Le Bonnard, 36290 Frontonas, France;
- Mr. Renato Bonetti, an individual residing at Haldenstraße 452, 4652 Winznau, Switzerland;
- Dr. Carole Ackermann, an individual residing at Alte Landstrasse 53, 8802 Kilchberg, Switzerland; and
- Mrs. Deborah Blair, an individual residing at 2227 Highland Parkway, St. Paul Minnesota 55116, United States of America,

declare to waive their right to claims and the preferential rights of subscription, as evidence by theirs respective proxy, which shall remain attached to the present minutes.

#### *Third resolution*

The shareholders record the subscription and the liberation by cash as it follows:

- ACP, pre-named, is here represented by Mr. Hubert Janssen, pursuant a proxy dated 25 February 2005, who, after having stated that its principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of seventy nine (79) new ordinary shares for the total amount fully paid up by contribution in cash of seven thousand nine hundred Suisse Francs (CHF 7,900.-), subject to the payment of a global share premium in the amount of eight thousand three hundred and eleven Suisse Francs (CHF 8,311.-).

A blocking certificate certifying that the amount of sixteen thousand two hundred and eleven Suisse Francs (CHF 16,211.-) has been credited on the bank account of the Company will remain attached to the minutes.

#### *Fourth resolution*

The shareholders unanimously resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«5.1 The issued share capital of the Company is fixed at five million three hundred ninety-seven thousand eight hundred Suisse Francs (CHF 5,397,800) consisting of fifty three thousand nine hundred and seventy-eight (53,978) registered ordinary shares (the «Shares») each with a par value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) all of which have been fully paid in.»

#### *Costs*

For the needs of the Tax Administration, the present capital increase is evaluated at EUR 10.500,- (ten thousand five hundred Euro).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de SSCP COATINGS, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 101.097 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Elvinger, précité, le 29 avril 2004 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 776 du 28 juillet 2004 (page 37203)(la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'actes reçus par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger en date des 12 octobre, 6 décembre 2004 et 16 février 2005, aucun de ceux-ci n'ayant été publié au Mémorial C à ce jour.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny, Belgique, lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur, Rachel Uhl, précité.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varient, une fois signées par les associés ou leur mandataire, les membres du bureau et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (53.899) parts sociales ordinaires nominatives, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que, les associés ayant été informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décider d'augmenter le capital de la Société d'un montant de sept mille neuf cents Francs suisses (7.900 CHF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents Francs suisses (5.389.900 CHF) au montant de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Francs suisses (5.397.800 CHF) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 CHF) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de huit mille trois cent onze Francs suisses (8.311 CHF);

2. Renoncer aux droits de souscription préférentiels des associés existants concernant l'augmentation du capital réservée à ALLIANZ CAPITAL PARTNERS GmbH, une société à responsabilité limitée (GmbH) de droit allemand, ayant son siège social au 6-8, Theresienstrasse, 80333 Munich, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 119225 au registre de commerce du tribunal (the local court (Amtsgericht)) de Munich (ci-après dénommée «ACP»);

3. Enregistrer la souscription de soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales ordinaires par ACP et la libération de ces nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par des apports en numéraire;

4. Modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, afin de refléter les décisions prises, lequel sera rédigé tel que libellé ci-après:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Francs suisses (5.397.800 CHF) représenté par cinquante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit (53.978) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF) chacune ayant été entièrement libérée.»

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité en application de l'article 16 des Statuts:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de sept mille neuf cents Francs suisses (7.900 CHF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents Francs suisses (5.389.900 CHF) au montant de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Francs suisses (5.397.800 CHF) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 CHF) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de huit mille trois cent onze Francs suisses (8.311 CHF).

*Deuxième résolution*

Les associés, à savoir:

- STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS II LP, une limited partnership constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA;

- MERLIN OFFSHORE LTD, ayant son siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- M. Jakob Förschner, une personne physique résidant à 24 Carlisle Mansions, Carlisle Place, London, SW1P 1EZ, United Kingdom;

- NAAIKOKS LTD., ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- SIXTY-THREE BR CHARITABLE TRUST, ayant son siège social auprès de THE BANK OF BERMUDA LIMITED, 6 Front Street, Hamilton, HM 11 Bermuda;

- M. Maximilian Grafmüller, une personne physique résidant à 45 Rosebury Road, Fulham, London SW6 2NQ, United Kingdom;

- SPRINGWATER CAPITAL INC., ayant son siège social au P.O. Box 25, Britannic House, Providenciales, Turks & Caicos Islands, British West Indies;

- BODYCOTE INTERNATIONAL PLC, une société constituée et organisée sous le droit d'Angleterre et de Wales, ayant son siège social à Hulley Road, Hurdsfield, Macclesfield Cheshire, SK10 2SG, United Kingdom et immatriculée sous le numéro 519057;

- Dr. Marco Marchetti, une personne physique résidant à Baarerstraße 16, 6300 Zug, Switzerland;

- M. Rajiv Ahuja, une personne physique résidant à 416 Arlington Ave, Rochester Hills, MI 48307, United States;

- M. Eric Denisse, une personne physique résidant au Le Bonnard, 36290 Frontonas, France;

- M. Renato Bonetti, une personne physique résidant à Haldenstrasse 452, 4652 Winznau, Switzerland;

- Dr. Carole Ackermann, une personne physique résidant à Alte Landstrasse 53, 8802 Kilchberg, Switzerland;

- Mme Deborah Blair, une personne physique résidant à 2227 Highland Parkway, St. Paul Minnesota 55116, United States;

Déclarent renoncer à leurs droits de souscription préférentiels concernant l'augmentation de capital dont il est question ci-dessus, tel qu'il est établi par leurs procurations respectives, lesquelles resteront attachées aux présentes.

*Troisième résolution*

Les associés enregistrent la souscription et la libération en numéraire comme suit:

ACP, prédésigné, est ici représentée par M. Hubert Janssen, en vertu d'une procuration établie le 25 février 2005, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant, le nombre de soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées moyennant apport en numéraire pour le montant de sept mille neuf cents Francs suisses (7.900 CHF) sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale du montant de huit mille trois cent onze Francs suisses (8.311 CHF).

Un certificat de blocage attestant du versement de la somme de seize mille deux cent onze Francs suisses (16.211 CHF) sur le compte bancaire de la Société, restera annexé aux présentes.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société relatif au capital social, afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Francs suisses (5.397.800 CHF) représenté par cinquante trois mille neuf cent soixante-dix-huit (53,978) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF) chacune ayant été entièrement libérée.»

*Frais*

Pour les besoins de l'Administration de l'Enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à EUR 10.500,- (dix mille cinq cents euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 147S, fol. 52, case 9. – Reçu 104,35 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(041102.3/211/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**SSCP COATINGS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.097.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(041104.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**ISOMALUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 104.104.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ISOMALUX GmbH., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, R. C. Luxembourg section B numéro 104.104, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 12.477 de 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Johannes Christianus Voeselek, commerçant, demeurant à Rendeux (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Supprimer la désignation de valeur nominale des parts sociales et convertir la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros.

2. Restauration de la valeur nominale des parts sociales à EUR 124,- chacune.

3. Approuver le transfert de:

- 90 parts sociales de la Société de ADMIVO GmbH à OXYMETER LUXEMBOURG S.A.;
- 10 parts sociales de la Société de ADMIVO GmbH à Monsieur Johannes Christianus Voesenek.

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts. Ces faits exposés et reconnus, exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 100 (cent) parts sociales de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone euros, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- = LUF 40,3399, obtenant ainsi pour le capital social de la société le montant arrondi de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de restaurer la valeur nominale des 100 (cent) parts sociales à EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures, comptables, qui s'imposent.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le transfert de:

- 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales de la Société de ADMIVO GmbH, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot (R.C.S. Luxembourg B numéro 104.103), à la société OXYMETER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot (R.C.S. Luxembourg B numéro 50.823);
- 10 (dix) parts sociales de la Société de ADMIVO GmbH, prédésignée, à Monsieur Johannes Christianus Voesenek, prénommé.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, ISOMALUX GmbH, par son gérant, Monsieur Johannes Christianus Voesenek, prénommé, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.400,- (zwölftausendvierhundert Euro), und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile von je EUR 124,- (hundertvierundzwanzig Euro).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen und berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinn des Gesellschaft.

Diese Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet, wie folgt:

1) OXYMETER LUXEMBOURG S.A., Weiswampach.....	90 Anteile
2) Johannes Christianus Voesenek, Rendeux (Belgien).....	10 Anteile
Total .....	100 Anteile»

Cette modification dans le personnel des associés de ISOMALUX GmbH sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article IIbis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute,

Signé: J. Voesenek, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(041105.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**THE 21ST CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.519.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 30 avril 2004*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, des mandats des Administrateurs suivants:

- \* Monsieur Jean Heckmus, Administrateur;
- \* Monsieur Geoffroy Linard De Guertechin, Administrateur;
- \* Monsieur Serge Muller, Administrateur;
- \* Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur;

- la réélection du Commissaire aux Comptes, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Monsieur Jean Heckmus, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Geoffroy Linard De Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

*Le Commissaire aux Comptes est:*

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04481. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041101.3/1183/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.731.

In the year two thousand and five, on the twenty third day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 18th of October, 2004, R.C.S. Luxembourg section B number 103.731, published in Mémorial C n° 22 on January 10, 2005 and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on the 22nd of October 2004, in process of publication in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,222,968 (three million two hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of MXN 1,528,784,584 (one billion five hundred twenty eight million seven hundred eighty four thousand five hundred eighty four Mexican Peso) so as to raise it from its present amount of MXN 1,153,822,544 (one billion one hundred fifty-three million eight hundred twenty-two thousand five hundred forty-four Mexican Peso) to MXN 2,682,607,128 (two billion six hundred eighty two million six hundred seven thousand one hundred twenty eight Mexican Peso) by the issue of 4,270,348 (four million two hundred seventy thousand three hundred forty eight) new shares having a par value of MXN 358 (three hundred fifty-eight Mexican Peso) each, subject to payment of a share premium amounting globally to MXN 6,471,215,416 (six billion four hundred seventy one million two hundred fifteen thousand four hundred sixteen Mexican Peso).

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3. Acceptation by the managers of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l.
  4. Amendment of article eight of the articles of incorporation in order to reflect such action.
- After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

*First resolution*

The companies HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S., a company organized under the French laws and having its registered office at 25, boulevard de l'Amiral Bruix, 75782 Paris Cedex 16, and HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L., a company organized under the Spanish laws and having its registered office at EDIFICIO TORRE EUROPA, Paseo de la Castellana, 95, 28046 Madrid, Spain; the partners, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decide to increase the issued share capital by MXN 1,528,784,584 (one billion five hundred twenty eight million seven hundred eighty four thousand five hundred eighty four Mexican Peso) so as to raise it from its present amount of MXN 1,153,822,544 (one billion one hundred fifty-three million eight hundred twenty-two thousand five hundred forty-four Mexican Peso) to MXN 2,682,607,128 (two billion six hundred eighty two million six hundred seven thousand one hundred twenty eight Mexican Peso) by the issue of 4,270,348 (four million two hundred seventy thousand three hundred forty eight) new shares having a par value of MXN 358 (three hundred fifty-eight Mexican Peso) each, subject to payment of a share premium amounting globally to MXN 6,471,215,416 (six billion four hundred seventy one million two hundred fifteen thousand four hundred sixteen Mexican Peso), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union partner state (Gibraltar).

*Second resolution*

The partners accept the subscription of the new shares by CESI S.A., a company organized under the Swiss laws and having its registered office at 9 Lindengut, 8750 Glarus, Switzerland.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned company CESI S.A., here represented by virtue of a proxy which shall remain here annexed; which declares to subscribe to the 4,270,348 (four million two hundred seventy thousand three hundred forty eight) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contributions*

200 redeemable preference shares of PREMAVERA LIMITED, a Gibraltar Company with registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, par value CHF 1.00 (one Swiss franc), representing 99.99% of the share capital of this latest company; this contribution being valued at MXN 8,000,000,000 (eight billion Mexican Peso), remunerated by issue of 4,270,348 (four million two hundred seventy thousand three hundred forty eight) new shares in HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at MXN 8,000,000,000 (eight billion Mexican Peso) i.e. approximately EUR 547,438,000.

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of MXN 1,528,784,584 (one billion five hundred twenty eight million seven hundred eighty four thousand five hundred eighty four Mexican Peso) and as share premium for an amount of MXN 6,471,215,416 (six billion four hundred seventy one million two hundred fifteen thousand four hundred sixteen Mexican Peso), to be allocated as follows:

- MXN 152,878,458 (one hundred fifty two million eight hundred seventy eight thousand four hundred fifty eight Mexican Peso) to a distributable item of the balance sheet;
- MXN 6,318,336,958 (six billion three hundred eighteen million three hundred thirty six thousand nine hundred fifty eight Mexican Peso) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned company and by a declaration issued by the managers of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

*Effective implementation of the contribution*

CESI S.A., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all formalities shall be carried out in Gibraltar in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Gea Van Estrik, residing at Vossenlaan 6, 3735 KN Bosch en Duin, The Netherlands;
- b) Mr. Renaud Coppens, residing at Clos de l'Ecureuil 2, 1410 Waterloo, Belgium,

here represented by Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both

of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at MXN 2,682,607,128 (two billion six hundred eighty two million six hundred seven thousand one hundred twenty eight Mexican Peso) represented by 7,493,316 (seven million four hundred ninety three thousand three hundred sixteen) shares with a par value of MXN 358 (three hundred fifty-eight Mexican Peso) each.»

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its participation to 100% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 103.731, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 22 du 10 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 22 octobre 2004, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être-enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.222.968 (trois millions deux cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de MXN 1.528,784.584 (un milliard cinq cent vingt huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre pesos mexicains) pour le porter de son montant actuel de MXN 1.153.822.544 (un milliard cent cinquante-trois millions huit cent vingt-deux mille cinq cent quarante-quatre pesos mexicains) à MXN 2.682.607.128 (deux milliards six cent quatre-vingt-deux millions six cent sept mille cent vingt-huit pesos mexicains) par l'émission de 4.270.348 (quatre millions deux cent soixante-dix mille trois cent quarante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de MXN 358 (trois cent cinquante-huit pesos mexicains) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de MXN 6.471.215.416 (six milliards quatre cent soixante et onze millions deux cent quinze mille quatre cent seize pesos mexicains).

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3. Acceptation par les gérants de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l.

4. Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Les sociétés HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S., une société régie par le droit français et ayant son siège social à 25, boulevard de l'Amiral Bruix, 75782 Paris Cedex 16. et HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L., une société régie par le droit espagnol et ayant son siège social à EDIFICIO TORRE EUROPA, Paseo de la Castellana, 95. 28046 Madrid, Espagne; les associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de MXN 1.528.784.584 (un milliard cinq cent vingt huit millions sept cent quatre-vingt quatre mille cinq cent quatre-vingt quatre pesos mexicains) pour le porter de son montant actuel de MXN 1.153.822.544 (un milliard cent cinquante-trois millions huit cent vingt-deux mille cinq cent quarante-quatre pesos mexicains) à MXN 2.682.607.128 (deux milliards six cent quatre-vingt-deux millions six cent sept mille cent vingt-huit pesos mexicains) par l'émission de 4.270.348 (quatre millions deux cent soixante-dix mille trois cent quarante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de MXN 358 (trois cent cinquante-huit pesos mexicains) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de MXN 6.471.215.416 (six milliards quatre cent soixante et onze millions deux cent quinze mille quatre cent seize pesos mexicains), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

#### *Deuxième résolution*

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par la société CESI S.A., une société régie par le droit suisse et ayant son siège social à 9 Lindengut, 8750 Glarus, Suisse.

#### *Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée CESI S.A., représentée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 4.270.348 (quatre millions deux cent soixante-dix mille trois cent quarante-huit) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

#### *Description de l'apport*

200 actions préférentielles rachetables de PREMAVERA LIMITED, une société du droit de Gibraltar, avec siège social au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, actions d'une valeur nominale de CHF 1.00 (un franc suisse), représentant 99,99% du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à MXN 8.000.000.000 (huit milliards pesos mexicains), rémunéré par l'émission de 4.270.348 (quatre millions deux cent soixante-dix mille trois cent quarante-huit) parts sociales nouvelles de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à MXN 8.000.000.000 (huit milliards pesos mexicains), soit approximativement EUR 547.438.000,-.

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de MXN 1.528.784.584 (un milliard cinq cent vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre pesos mexicains) et comme une prime d'émission pour un montant de MXN 6.471.215.416 (six milliards quatre cent soixante et onze millions deux cent quinze mille quatre cent seize pesos mexicains), à allouer comme suit:

- MXN 152.878.458 (cent cinquante deux millions huit cent soixante dix-huit mille quatre cent cinquante-huit pesos mexicains) à une réserve distribuable du bilan;
- MXN 6.318.336.958 (six milliards trois cent dix-huit millions trois cent trente-six mille neuf cent cinquante-huit pesos mexicains) à une réserve non distribuable du bilan telle que la réserve légale.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de la société concernée et une déclaration émise par les gérants de HOLMEX (LUXEMBOURG) S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

#### *Réalisation effective de l'apport*

CESI S.A., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de PREMAVERA LIMITED sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées à Gibraltar, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- a) M Gea Van Estrik, demeurant au Vossenlaan 6. 3735 KN Bosch en Duin, Pays-Bas;
  - b) M. Renaud Coppens, demeurant au Clos de l'Ecureuil 2. 1410 Waterloo, Belgique,
- ici représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à MXN 2.682.607.128 (deux milliards six cent quatre-vingt-deux millions six cent sept mille cent vingt-huit pesos mexicains) divisé en 7.493.316 (sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent seize) parts sociales de MXN 358 (trois cent cinquante-huit pesos mexicains) chacune.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation à 100% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986. qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

J. Elvinger.

(041033.3/211/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.731.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(041035.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**SANMINA-SCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.000,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.071.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution circulaire du conseil de gérance du 11 mai 2005 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach au 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2004.

Munsbach, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04387. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040922.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

47100

**TIESSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.896.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A., société anonyme de droit italien, ayant son siège social à I-00187 Roma, Via Vittorio Veneto n. 191,

ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 avril 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme TIESSE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 87.896, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1280 du 4 septembre 2002.

- Que le capital social de la société anonyme TIESSE S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions de 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées;

- Que S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A. est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme TIESSE S.A.;

- Que S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A. prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Que S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A. en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TIESSE S.A., déclare que tout le passif de ladite société envers des tiers est réglé;

- Que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A. déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

- Que l'activité de la société a cessé, que S.A.F. - SOCIETA' ALBERGO FLORA S.p.A. est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société;

- Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la société.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2005, vol. 431, fol. 60, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005

H. Hellinckx.

(043246.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**SECURNET CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 86.714.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 16 mars 2005 que: Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040957.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

47101

**KIRKEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 78.537.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 10 mars 2005:  
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03896. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040961.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.139.

—  
In the year two thousand and four, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 101.139, incorporated by deed enacted on 21st of May 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 August 2004, n° 794, p. 38104.

The meeting is presided by Mr. Brian K. Percifal, tax manager, residing at 111A Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, United Kingdom.

The chairman appoints as secretary Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Steven Olsen, manager, residing at 1 Loch View, Westhill, Aberdeen, Aberdeenshire, AB22 6NA, United Kingdom.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder(s) present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 5 (five) shares of 10,000.-USD (ten thousand American dollars) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Restatement of the articles of association.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of 100,000.- USD (one hundred thousand American dollars) so as to raise it from its current amount of 50,000.- USD (fifty thousand American dollars) to 150,000.- USD (one hundred fifty thousand American dollars), by the issue of 5 (five) new class A shares with a par value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, and by the issue of 5 (five) new non-voting preferred class B shares with a par value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, the issue of the 5 (five) new non-voting preferred class B shares being made against the payment of a share premium amounting to 35,990,024.306 USD (thirty five million nine hundred and ninety thousand and twenty four American dollars and thirty point six cents) per newly issued non-voting preferred B shares, i.e. against a total share premium amount of 179,950,121.53 USD (hundred and seventy nine million nine hundred and fifty thousand one hundred and twenty one American dollars and fifty three cents).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in the European Community.

3.- Acceptance by the managers of MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

4.- Decrease of the share capital of the company by an amount of 50,000.-USD (fifty thousand American dollars) so as to reduce it from its current amount of 150,000.- USD (one hundred fifty thousand American dollars) to 100,000.- USD (one hundred thousand dollars) by the cancellation of 5 (five) class A shares, and allocation of the return of capital thereof into the legal capital reserve.

5.- Amendment of article six paragraph one of the articles of association in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to restate the articles of association of the company as follows:

**«Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify particularly in their articles 6-1, 10, 11 and 14 the exceptional rules applicable to the Company in the event of a sole shareholder.

**Art. 2.** The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations and enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at 50,000.- USD (fifty thousand American dollars) divided into 5 (five) class A shares having a nominal value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each. The Company may also issue non-voting privileged Class B shares having a nominal value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each.

The class A shares are ordinary shares with voting rights and the rights and duties attached to the class A shares are the one reserved by Law and by the Articles of Association of the Company.

The class B shares are non-voting privileged shares, and, save the case of the recovery of the voting right pursuant to these Articles of Association, the class B shares shall not be considered for the determination of the conditions of attendance and majority at the general meetings of the Company.

**Art. 6-1.** All the class A shares give right to one vote. The sole shareholder or the shareholders shall vote personally or by representative, who will not necessary be shareholder.

The class B shares are non-voting shares, but they shall automatically and by full right recover the ordinary right to vote in the event of plurality of shareholders, that is to say, as from the moment where the Company will cease to be a one-person company, when all the class A shares and the class B shares are hold by one and same person.

**Art. 7.** The share capital of the Company can be increased by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving as it is the case in the event of a modification to the Articles of Association. In the event of a capital increase, the shareholder(s) shall freely decide of the class and number of shares to issue, the aggregate amount of the issuance, as well as the eventual payment of a share premium.

**Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders resolving as it is the case in the event of a modification of the Articles of Association. In the frame of a decrease of the share capital, the Company shall, to the extent permitted by the Articles of Association and within the limit of the Law repurchase its own shares or cancel its shares.

**Art. 8-1.** By derogation to the foregoing, the class B shares are shares which are mandatory redeemable pursuant to the following conditions and mode.

The Company must repurchase all the class B shares at the latest on the 10th anniversary date of their issuance respectively of their subscription. But the Company may also optionally, at any time after the first anniversary date of the issuance respectively subscription of the class B shares, proceed to a partial or entire repurchase of the class B shares, by respecting a 60 day notice to the shareholders of the Company.

In the event of a plurality of shareholders holding class B shares at the time of the repurchase, it shall be done on a pro rata basis.

**Art. 8-2.** In the event of a partial or entire repurchase of the class B shares, the Company shall notify its intention to proceed with the partial or entire repurchase of the class B shares to the shareholders of such class, mentioning (i) the date to which such a repurchase becomes effective, and (ii) the amount to be paid to the class B shareholders as repurchase price.

The repurchase of the class B shares shall be done by an amount equal to the sum of (i) the nominal value of each share, (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for each of such class B shares and (iii) the privileged dividend that the holder of the privileged class B shares has not received during the foregoing financial years during which there was no realised nor distributed benefit, being stated that the partial or entire repurchase of the class B shares shall be realised in the frame of a capital decrease of the Company corresponding to the nominal amount of the repurchased class B shares, this capital decrease for the partial or entire repurchase of the class B shares being operated pursuant to the Articles of Association and the Law.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of class A and of manager(s) of class B.

The manager(s) need not to be shareholders). The manager(s) are revocable ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of class A and one manager of class B.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the Company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of one manager class A and one manager class B.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the class and number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** Each privileged class B shares gives right to an annual privileged dividend equal to 7,75% (seven point seventy-five per cent) calculated on the total that constitutes its nominal value and the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for the issue of such share. In the event the class B shares are repurchased, in conformity with the Articles of Association and the Law, on a date which is not an anniversary date of the issuance respectively subscription of the class B shares to be so repurchased, the calculation of the privileged dividend for the financial year in progress shall be done on a pro rata basis as to the days elapsed from the beginning of the financial year in process until the effective date of the repurchase of the shares at issue.

Such privileged dividend is cumulative and recoverable having the meaning that the holder of the privileged class B shares shall, during posterior financial years, recover the privileged dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realised nor distributed benefit.

Therefore, should the result of a financial year not allow to fully pay the privileged dividend for the class B shares or should the general meeting of the shareholders not decide to pay dividend despite the existence of profit, the unpaid fraction of the privileged dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the privileged class B shares in such hypothesis. The recovery of the dividend is not limited in time. However, the privileged class B shares do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the class A shares.

**Art. 17-1.** The net results of the Company recorded in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortisation and charges, and, as the case may be, of the privileged dividend for the privileged class B shares, constitute the distributable profit to the class A shares.

The Company may proceed to the payment of interim dividends in conformity with the Law.

**Art. 17-2.** In lieu of the allocation, each year, of 5% of the net profit to the legal reserve, the legal reserve to the extent to one tenth (1/10th) of the subscribed capital will be voluntary constituted by the class A shareholder(s), by the payment of a corresponding sum or the allocation of a corresponding value at the latest during the approval of the annual accounts for the 2004 financial year, and the eventual return of all the amounts or values allocated to the legal reserve in the event of a liquidation of the Company, shall be reserved to the shareholders holding the class A shares.

**Art. 17-3.** The share premium contributed or paid in by a shareholder during a capital increase with subscription of class B shares shall stay attached to the class B shares for the subscription of which the share premium has been contributed or paid in.

The amount of share premium contributed or paid in by a shareholder shall be taken into account for the calculation of the annual privileged dividend to be paid on the class B shares, as hereabove mentioned in article 17.

The share premium contributed or paid in by a shareholder during the subscription of the class B shares shall further be reserved for the partial or entire repurchase of the class B shares in the frame of a capital decrease decided to that end, and the payment of the repurchase price relating to it. So, the price of the partial or entire repurchase of class B shares shall each time be calculated for each class B share not only at the nominal value of this class B share to repurchase, but the nominal value of this B share shall be increased by the amount of the share premium contributed or paid in at the subscription of that share at issue.

**Art. 17-4.** In the event of a liquidation of the Company, there exists a preferred redemption right for the class B shares, and that preferred redemption of the contributions in relation to the class B shares shall, each time, be done not only for the nominal value of these subscribed class B shares, but also for the amount of the share premium contributed or paid in during the subscription of these shares.

**Art. 17-5.** The general meeting of the shareholders shall not be allowed to change the allocation of the share premium hereabove mentioned, and shall not be allowed to decide a distribution of share premium other than the one provided for by the Articles of Association, save the event of a capital increase with incorporation of the share premium in the capital, with the unanimous approval of all the shareholders holding class B shares.

**Art. 18.** At the moment of the dissolution of the Company, the liquidation shall be ensured by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders which shall determine their powers and remunerations.

On the net assets, providing from the liquidation after the settling of the liabilities, it shall be proceeded with the redemption to the shareholders as follows.

The class B shares shall give right to a privileged redemption of the contribution pursuant to article 17-4.

Moreover, due to the cumulative and recoverable character of the privileged dividend, as here above mentioned, the shareholder holding the privileged class B shares has the right to recover in the liquidation proceeds, by privilege and priority to the right that the class A shares can procure, the privileged dividends not paid yet during the past but that are due pursuant to article 17.

In addition to the granting of the privileged dividend and the privileged redemption of the contribution, the shareholder holding class B shares shall not participate to the sharing out of the liquidation proceeds eventually existing after payment of the privileged dividends and the privileged redemption of the contribution of the class B shares, the liquidation proceeds being reserved to the ordinary class A shares.

Equally, the redemption of the legal reserve, corresponding to 10% of the capital initially constituted by the shareholders holding the class A shares, shall exclusively return to these shareholders.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.»

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of 100,000.- USD (one hundred thousand American dollars) so as to raise it from its current amount of 50,000.- USD (fifty thousand American dollars) to 150,000.- USD (one hundred fifty thousand American dollars) by the issue of 5 (five) new class A shares with a par value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, and by the issue of 5 (five) new non-voting preferred class B shares with a par value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, the issue of the 5 (five) new non-voting preferred class B shares being made against the payment of a share premium amounting to 35,990,024.306 USD (thirty five million nine hundred and ninety thousand and twenty four American dollars and thirty point six cents) per newly issued non-voting

preferred B shares, i.e. against a total share premium amount of 179,950,121.53 USD (hundred and seventy nine million nine hundred and fifty thousand one hundred and twenty one American dollars and fifty three cents).

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to above by MARATHON SATURN LIMITED, a company incorporated in Ireland (registered number 390880) whose registered office is at Mahon Industrial Estate, Blackrock, Cork, Ireland.

The issue of the new non-voting preferred B shares is subject to payment of a total share premium amounting to 179,950,121.53 USD (hundred and seventy nine million nine hundred and fifty thousand one hundred and twenty one American dollars and fifty three cents).

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the a forenamed company MARATHON SATURN LIMITED, here represented by Brian K Percival, pre-named, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 5 (five) new A shares and 5 (five) new non-voting preferred B shares and to pay them up as well as the share premium on the class B shares, by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

All the assets and liabilities (entire property) of MARATHON SATURN LIMITED, a company having its registered office in the European Union, this property being composed of:

*Assets*

1.- A share participation of 5 (five) shares having a nominal value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, representing 100% (one hundred per cent) of the issued ordinary share capital of MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l. («the Shares»).

2.- A receivable in the amount of 180,000,000.- USD (one hundred eighty million American dollars) towards MARATHON INTERNATIONAL PETROLEUM HOLDINGS L.L.C., a company organised under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware.

3.- A receivable in the amount of 121.53 USD (one hundred and twenty one American dollars, and fifty three cents) from MARATHON PETROLEUM JUPITER LIMITED, a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Ground Floor, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, Cayman Islands, (which together with 2) above are hereinafter «the Receivables»).

*Liabilities*

None

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at 180,050,121.53 USD (one hundred eighty million fifty thousand one hundred twenty one American dollars and fifty three cents).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of MARATHON SATURN LIMITED as of 21 December 2004.

The balance sheet of MARATHON SATURN LIMITED shows current net assets of 180,050,121.53 USD (one hundred eighty million fifty thousand one hundred twenty one American dollars and fifty three cents).

*Effective implementation of the contribution*

MARATHON SATURN LIMITED, contributor here represented as stated here above, declares that:

a) About the Receivables:

- the Receivables are freely transferable;
- the Receivables are not encumbered with any pledge, there exists no-right to acquire any pledge on the Receivables and they are not subject of any attachment;
- the American, Cayman and Irish legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Receivables have been complied with.

b) About the Shares:

- it is the sole full owner of such Shares and possessing the power to dispose of such Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Shares be transferred to him;
- the transfers of such Shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Ireland and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene Steve Olsen, and Paul van Baarle, managers of class A respectively class B of MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., here represented by Steve Olsen by virtue of a proxy contained in a declaration dated 22 December 2004, which will remain here annexed, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contri-

bution in kind, expressly agreeing with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares and of the receivables, and confirming the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of 50,000.- USD (fifty thousand American dollars), so as to reduce it from its current amount of 150,000.- USD (one hundred fifty thousand American dollars) to 100,000.- USD (one hundred thousand American dollars), to cancel 5 (five) class A shares and to allocate the return of capital thereof (50,000.- USD) into the legal capital reserve.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six paragraph one of the articles of association to read as follows:

«**Art. 6..** The share capital is set at 100,000.- USD (one hundred thousand American dollars) divided into 5 (five) class A shares having a nominal value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each, and 5 (five) class B non-voting privileged shares having a nominal value of 10,000.- USD (ten thousand American dollars) each.»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about ten thousand five hundred Euro.

*Fixed rate tax exemption request*

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the Company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 101.139, constituée suivant acte reçu le 21 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 août 2004, n° 794, p. 38.104.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brian K. Percival, tax manager, demeurant à 111A Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, Grande-Bretagne.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steven Olson, gérant, demeurant à 1 Loch View, Westhill, Aberdeen, Aberdeenshire, AB22 6NA, Grande-Bretagne.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5 (cinq) parts sociales de 10.000,- USD (dix mille Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Refonte des statuts.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) à 150.000,- USD (cent cinquante mille dollars américains) par l'émission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles de la catégorie A d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune et par l'émission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles privilégiées sans droit de vote de la catégorie B d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune, l'émission des 5 (cinq) parts sociales nouvelles privilégiées sans droit de vote de la catégorie B étant faite moyennant paiement d'une prime d'émission de 35.990.024,306 USD (trente-cinq millions neuf cents quatre-vingt-dix mille et vingt-quatre dollars américains et trente virgule six centimes) par part sociale de la catégorie B, donc moyennant une prime d'émission

sion globale s'élevant à 179.950.121,53 USD (cent soixante dix-neuf millions, neuf cents cinquante mille cent vingt et un dollars américains et cinquante-trois centimes).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne.

3.- Acceptation par le gérant de MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

4.- Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 150.000,- USD (cent cinquante mille dollars américains) à 100.000,- USD (cinquante mille dollars américains) par l'annulation de 5 (cinq) parts sociales de la catégorie A et affectation de la restitution de capital y relative à la réserve légale.

5.- Modification afférente de l'article six paragraphe premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à Une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après «Les Statuts»), lesquels spécifient notamment en leurs articles 6-1, 10, 11 et 14 les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société en cas d'associé unique.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) représenté par 5 (cinq) parts sociales de la catégorie A d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune. La Société peut encore émettre des parts sociales privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune.

Les parts sociales de la catégorie A sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote et les droits et obligations attachés aux parts sociales de la catégorie A sont ceux résultant de la Loi ainsi que des présents Statuts de la Société.

Les parts sociales de la catégorie B sont des parts sociales privilégiées sans droit de vote, et, sauf le cas de la renaissance du droit de vote selon les présents Statuts, il ne sera pas tenu compte des parts sociales privilégiées sans droit de vote de la catégorie B pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales de la Société.

**Art. 6-1.** Toutes les parts sociales de la catégorie A donnent droit à une voix. L'associé ou les associés pourront voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement associé.

Les parts sociales de la catégorie B sont des parts sociales sans droit de vote, mais elles retrouveront automatiquement et de plein droit un droit de vote ordinaire en cas de pluralité d'associés, c'est-à-dire à partir du moment où la Société cessera d'être une société unipersonnelle où toutes les parts sociales de la catégorie A et les parts sociales de la catégorie B sont détenues par une seule et même personne.

**Art. 7.** Le capital social de la Société pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant comme en matière de modification des statuts. En cas d'augmentation de capital, les associés décideront librement de la catégorie et du nombre de parts sociales à émettre, du montant total des émissions, ainsi que du paiement éventuel d'une prime d'émission.

**Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts. Dans le cadre d'une réduction de capital, la Société pourra, dans la mesure où les présents Statuts le permettent et dans les limites de la Loi, racheter ses propres parts sociales ou annuler ses parts sociales.

**Art. 8-1.** Par dérogation à ce qui précède, les parts sociales de la catégorie B constituent des parts sociales obligatoirement rachetables suivant les conditions et modalités suivantes.

La Société doit racheter toutes les parts sociales de la catégorie B au plus tard au jour du 10<sup>ème</sup> anniversaire de leur émission respectivement de leur souscription. Mais, la Société pourra aussi facultativement et prématurément, à tout moment à partir du premier jour anniversaire de l'émission respectivement de la souscription des parts sociales de la catégorie B, procéder à un rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B, en respectant un préavis de 60 jours aux associés de la Société.

En cas de multitude d'associés détenant des parts sociales de la catégorie B au moment d'un rachat, celui-ci se fera au pro rata du total des parts sociales de la catégorie B émises pour chacun des associés.

**Art. 8-2.** En cas de rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B, la Société notifiera son intention de procéder au rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B aux associés de cette catégorie, en indiquant (i) la date à laquelle un tel rachat devient effectif, et (ii) le montant à payer aux associés de la catégorie B à titre de prix de rachat.

Le rachat des parts sociales de la catégorie B se fera à un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de chaque part sociale, (ii) du montant de la prime d'émission apportée ou libérée par le souscripteur pour chacune de ces parts sociales de la catégorie B ainsi que (iii) du dividende privilégié que le détenteur des parts sociales de la catégorie B n'a pas pu toucher lors d'exercices sociaux précédents durant lesquels il n'y avait pas de bénéfice réalisé ou distribué, étant précisé que le rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B devra se réaliser dans le cadre d'une réduction de capital de la Société correspondant au montant nominal des parts sociales de la catégorie B rachetées, cette réduction de capital pour le rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B devant être opérée conformément aux présents Statuts et en conformité avec la Loi.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant et d'un gérant B.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique, ou dans le cas où la Société dispose de plusieurs associés, par les associés agissant sous leurs signatures conjointes.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés composé par au moins un vote d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira en effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient et quel qu'en soit la catégorie.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Chaque part sociale privilégiée de la catégorie B donne droit à un dividende privilégié annuel égal à 7,75% (sept virgule soixante-quinze pour cent) calculé sur le total que constitue sa valeur nominale et le montant de la prime d'émission apportée ou libérée par le souscripteur lors de l'émission de cette part sociale. Dans l'hypothèse où les parts sociales privilégiées de catégorie B seraient rachetées, conformément aux Statuts et à la Loi, à une date autre qu'à une date anniversaire de l'émission respectivement de la souscription des parts sociales de la catégorie B dont le rachat est question, le calcul du dividende privilégié pour l'exercice sociale en cours sera fera au pro rata des jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours jusqu'au jour effectif du rachat des parts sociales en question.

Ce dividende privilégié a un caractère cumulatif et récupérable en ce sens que le détenteur de parts sociales privilégiées de la catégorie B pourra, lors d'exercices sociaux postérieurs, rattraper le dividende privilégié qu'il n'a pas pu toucher lors d'exercices sociaux précédents durant lesquels il n'y avait pas de bénéfice réalisé ou distribué.

Ainsi, si le bénéfice d'un exercice ne permet pas de verser intégralement les dividendes privilégiés pour les parts sociales de la catégorie B, ou si l'assemblée ou les associés n'ont pas décidé de la distribution de bénéfices malgré leur existence, la fraction non payée des dividendes privilégiés d'une année devra être versée dans les années subséquentes, sans préjudice d'autres droits réservés aux parts sociales privilégiées de la catégorie B dans de telles hypothèses. La récupérabilité des dividendes privilégiés n'est pas limitée dans le temps.

Par contre, les parts sociales privilégiées de la catégorie B ne donnent pas droit au paiement supplémentaire d'un dividende ordinaire, le paiement des dividendes ordinaires étant réservé aux parts sociales de la catégorie A.

**Art. 17-1.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, et, le cas échéant, des dividendes privilégiés pour les parts sociales de la catégorie B, constituent le bénéfice distribuable aux associés détenant les parts sociales de la catégorie A.

La Société peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires conformément à la Loi.

**Art. 17-2.** En lieu et place de l'affectation, chaque année, de 5% du bénéfice net à la réserve légale, la réserve légale à hauteur d'un dixième du capital souscrit sera volontairement constituée par le ou les associés de catégorie A, par le versement d'une somme afférente ou l'affectation d'une valeur correspondante au plus tard lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2004, et, le remboursement éventuel de toutes les sommes ou valeurs affectées à la réserve légale en cas de liquidation de la Société, sera réservé aux associés détenant les parts sociales de la catégorie A.

**Art. 17-3.** Les primes d'émission apportées ou libérées par un associé lors d'une augmentation de capital avec souscription de parts sociales de la catégorie B resteront attachées aux parts sociales de la catégorie B pour la souscription desquelles ces primes d'émission ont été apportées ou libérées.

Il sera tenu compte des primes d'émission apportées ou libérées par un associé pour le calcul du dividende privilégié annuel à payer sur les parts sociales de la catégorie B, tel que ci-devant indiqué à l'article 17.

Les primes d'émission apportées ou libérées par un associé lors de la souscription de parts sociales de la catégorie B seront par ailleurs réservées pour le rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B dans le cadre d'une réduction de capital décidée à cette fin, et le paiement du prix de rachat y relatif. Ainsi, le prix du rachat total ou partiel des parts sociales de la catégorie B devra à chaque fois se calculer pour chaque part sociale de la catégorie B non seulement à la valeur nominale de cette part sociale de la catégorie B à racheter, mais à la valeur nominale de cette part sociale augmenté du montant de la prime d'émission apportée ou libérée lors de la souscription de la part sociale en question.

**Art. 17-4.** En cas de liquidation de la Société, il existe un droit à remboursement prioritaire pour les parts sociales de la catégorie B, et ce remboursement prioritaire des apports en relation avec les parts sociales de la catégorie B devra chaque fois se faire non seulement pour la valeur nominale de ces parts sociales de la catégorie B souscrites, mais également pour le montant des primes d'émission apportées ou libérées lors de la souscription de ces parts sociales.

**Art. 17-5.** L'assemblée générale des associés ne pourra pas changer l'affectation des primes d'émission ci-devant indiquée, et ne pourra décider d'une distribution de la prime d'émission autrement que celle prévue par les présents Statuts, sauf le cas d'une augmentation de capital avec incorporation de primes d'émission dans le capital, avec l'accord unanime de tous les associés détenant des parts sociales de la catégorie B.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leur pouvoir et rémunérations.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera procédé au remboursement des associés comme suit

Les parts sociales de la catégorie B donneront droit à un remboursement privilégié de l'apport selon l'article 17-4.

Par ailleurs, étant donné le caractère cumulatif et récupérable du dividende privilégié, tel que ci-devant énoncé, l'associé détenant les parts sociales privilégiées de la catégorie B est en droit de récupérer dans le boni de liquidation, par privilège et par priorité aux droits que peuvent procurer les parts sociales de la catégorie A, les dividendes privilégiés non encore payés par le passé, mais qui sont réduits selon l'article 17.

Outre l'attribution des dividendes privilégiés et du remboursement privilégié de l'apport, l'associé détenant des parts sociales de la catégorie B ne participera plus au partage du boni de liquidation éventuellement restant après paiement

des dividendes privilégiés et après remboursement privilégié de l'apport des parts sociales de la catégorie B, le boni de liquidation étant réservé aux parts sociales ordinaires de la catégorie A.

Egalement, le remboursement de la réserve légale, équivalente à 10% du capital constitué initialement par les associés détenant les parts sociales de la catégorie A, reviendra exclusivement à ces associés.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) à 150.000,- USD (cent cinquante mille dollars américains) par l'émission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune et par l'émission de 5 (cinq) parts sociales nouvelles privilégiées sans droit de vote de catégorie B d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune, l'émission des 5 (cinq) parts sociales nouvelles privilégiées sans droit de vote de la catégorie B étant faite moyennant paiement d'une prime d'émission de 35.990.024,306 USD (trente-cinq millions neuf cents quatre-vingt-dix mille et vingt-quatre dollars américains et trente virgule six centimes) par part sociale de la catégorie B, donc moyennant une prime d'émission globale s'élevant à 179.950.121,53 USD (cent soixante dix-neuf millions, neuf cents cinquante mille cent vingt-et-un dollars américains et cinquante-trois centimes).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant- par la société de droit irlandais MARATHON SATURN LIMITED, une société constituée en Irlande (registered number 390880) ayant son siège social à Mahon Industrial Estate, Blackrock, Cork, Ireland.

L'émission des actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B est sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à 179.950.121,53 USD (cent soixante dix-neuf millions, neuf cents cinquante mille cent vingt-et-un dollars américains et cinquante-trois centimes).

#### *Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée, MARATHON SATURN LIMITED, ici représentée par Brian K. Percival, prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 5 (cinq) parts sociales nouvelles de catégorie A, les 5 (cinq) parts sociales nouvelles privilégiées sans droit de vote de catégorie B et les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission sur les parts sociales de la catégorie B par un apport en nature ci-après décrit:

#### *Description de l'apport*

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de MARATHON SATURN LIMITED, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

#### *Actifs*

1.- Une participation de 5 (cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital émis de MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l. («les parts sociales»).

2.- Une reconnaissance de dette de la part de MARATHON INTERNATIONAL PETROLEUM HOLDINGS L.L.C., une société organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, d'un montant de 180.000.000,- USD (cent quatre-vingt million de dollars américains).

3.- Une reconnaissance de dette de la part de MARATHON PETROLEUM JUPITER LIMITED, une société organisée selon les lois des Iles Caymans Islands, ayant son siège social à CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Ground Floor, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, Cayman Islands, d'un montant de 121,53 USD (cent vingt-et-un dollars américains et cinquante-trois centimes) (ensemble avec la reconnaissance de dette sub 2) désignées comme «les reconnaissances de dette».

#### *Passifs*

Néant.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 180.050.121,53 USD (cent quatre-vingt millions, cinquante mille et cent vingt-et-un dollars américains et cinquante-trois centimes).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de MARATHON SATURN LIMITED en date du 21 décembre 2004.

Le bilan de MARATHON SATURN LIMITED relève que la valeur nette comptable de tous ses actifs et passifs s'élève à 180.050.121,53 USD (cent quatre-vingt millions, cinquante mille et cent vingt et un dollars américains et cinquante-trois centimes).

#### *Réalisation effective de l'apport*

MARATHON SATURN LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet des reconnaissances de dette:

- les reconnaissances de dette sont librement transmissibles;

- les reconnaissances de dette ne sont pas grevées d'un nantissement, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement sur les reconnaissances de dette et elles ne sont sujettes à aucune saisie;  
- les aspects légaux et réglementaires américains, caymanais et irlandais relatifs au transferts des reconnaissances de dette ont été remplis.

b) Au sujet des apports de la participation:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;  
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;  
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;  
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir l'Irlande et le Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus Steven Olsen et Paul van Baarle, gérants de la catégorie A respectivement B de la société MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., ici représentée par Steven Olsen, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans une déclaration du 22 décembre 2004, qui restera ci-annexée, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquant expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et des reconnaissances de dette, et confirmant la validité des souscription et libération.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de réduire le capital social à concurrence de 50.000,- USD (cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 150.000,- USD (cent cinquante mille dollars américains) à 100.000,- USD (cent mille dollars américains) par l'annulation de 5 (cinq) parts sociales de catégorie A et d'affecter la restitution de capital y relative (50.000,- USD) à la réserve légale.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six paragraphe premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100.000,- USD (cent mille dollars américains), divisé en 5 (cinq) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune et de 5 (cinq) parts sociales privilégiées sans droit de vote de catégorie B d'une valeur nominale de 10.000,- USD (dix mille dollars américains) chacune.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ dix mille cinq cents euros.

#### *Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B.K. Percival, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Elvinger.

(041114.3/211/656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

### **MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.139.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(041115.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**ITERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 55.675.

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ITERFIN S.A., R.C.S. Luxembourg B 55.675, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 524 du 16 octobre 1996.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Virginie Dalstein, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille deux cents (5.200) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de cinq millions deux cent mille (5.200.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
2. Approbation du bilan de clôture de la Société établi au 31 mars 2005.
3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 28.904,63 pour le ramener de son montant actuel de EUR 128.904,63 à EUR 100.000,- par absorption partielle des pertes reportées et sans annulation d'actions.
4. Transfert du siège social de la Société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg), au 17, Via P. Maroncelli, I-20122 Milan, Italie, adoption de la nationalité italienne, délibération inhérente et concomitante et adoption des statuts selon le droit italien selon la forme du projet adressé aux actionnaires et annexé aux présentes.
5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats.
6. Nomination d'un administrateur unique et date de prise d'effet de son mandat.
7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 128.904,63, divisé en 5.200 actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Le bilan de clôture de la Société établi au 31 mars 2005 est approuvé.

Ledit document approuvé demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Troisième résolution*

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 28.904,63 pour le ramener de son montant actuel de EUR 128.904,63 à EUR 100.000,- par absorption partielle des pertes reportées et sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de clôture précité établi au 31 mars 2005.

*Quatrième résolution*

Il est décidé, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social de la Société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg) au 17, Via P. Maroncelli, I-20122 Milan, Italie, sans dissolution préalable, et d'adopter en conséquence la nationalité italienne.

Il est décidé en outre:

a) de prendre la forme d'une société à responsabilité limitée et de modifier en conséquence la dénomination de la Société en ITERFIN S.r.l.

b) de confirmer le capital social de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 5.200 (cinq mille deux cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune à attribuer aux associés en proportion de leur participation actuelle au capital social, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;

c) d'adopter un nouveau texte des statuts de la Société conforme à la législation italienne, comportant 26 articles et dont le projet est annexé au présent acte;

d) de donner mandat à l'administrateur unique qui sera alors en fonction, afin qu'il pourvoie à prendre soin de l'exécution des décisions prises ci-dessus et en particulier afin qu'il pourvoie à effectuer les formalités nécessaires auprès des administrations compétentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs actuels Madame Annie Swetenham, Monsieur Gérard Muller et Monsieur Fernand Heim et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Est nommé comme administrateur unique pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005:

- Monsieur Marco Bronzino, «commercialista», né le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à Biassono, Italie, demeurant au 4, Via Porro Lambertenghi, I-20159 Milan, Italie, numéro fiscal BRN MRC 65A01 A849U.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Marco Ries et, par vote spécial, lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Bauchel, V. Dalstein, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041413.3/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 104.231.

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Agissant dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No1), S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.231, qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 22 novembre 2004;

en vertu des procurations restées annexées au procès-verbal de ladite assemblée;

et en complément des termes de ce dernier.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses dires et déclarations comme suit:

1) Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2004, numéro 35830 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2004, volume 22 CS, folio 72, case 11, la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No1), S.à r.l. a été constituée avec un capital de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par cent (100) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et vingt-cinq (25) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2) Il est avéré que suivant production d'un certificat de blocage émis à la date du 19 novembre 2004, le montant de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), était à la libre disposition de la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No1), S.à r.l., dont EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) était affecté au capital social de la société.

3) Il avait été omis de signaler qu'en outre le montant de EUR 1.237.500,- (un million deux cent trente-sept mille cinq cents euros) était affecté à la prime d'émission.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Desso, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(041309.2/211/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**DVW HOLDING, S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 108.016.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38 Main Street, Suite 31, Don House, représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, en vertu d'une procuration générale, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254 West Chase Street, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, prénommé.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DVW HOLDING S.A.H.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente-et-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.-SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions. . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée,
- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée,
- AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 42, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

E. Schlessler.

(041680.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**ÄRE MELLECHMANN, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.

H. R. Luxemburg B 99.478.

Im Jahre zweitausend fünf, den fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Die anonyme Aktiengesellschaft ORGANIX S.A., mit Gesellschaftssitz zu L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume, gegründet unter der Bezeichnung ORGANIX INVESTMENTS S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx mit dem Amtssitz zu Mersch am 11. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1191 vom 13. November 2003,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen mit dem Amtssitz zu Diekirch am 19. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 55622 des Jahres 2004,

hier vertreten durch Herrn Dirk Heindricks, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume, handelnd als delegiertes Verwaltungsratsmitglied für die administrative Geschäftsführung;

2) Herr Albert Gengler, Buchhalter, wohnhaft zu L-6230 Bech, Konsdorferstrasse 14.

Vorgenannte Komparenten, augenblicklich alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit geschränkter Haftung ÄRE MELLECHMANN, GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx mit dem Amtssitz zu Mersch am 5. Februar 2004,

veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 439 vom 26. April 2004,

dessen Sitz von Medernach nach Diekirch verlegt wurde, gemäss ausserordentlicher Generalversammlung, dokumentiert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen mit Amtssitz zu Diekirch am 30. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1230 vom 1. Dezember 2004.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten folgende Übertragung von Gesellschaftsanteilen im Einverständnis aller Teilhaber der Gesellschaft, zu beurkunden:

Herr Albert Gengler, vorgeannt, erklärt an durch abzutreten und zu übertragen an die anonyme Aktiengesellschaft ORGANIX S.A., vertreten wie erwähnt, fünfzehn (15) der ihm gehörenden Anteile an der vorgeannten Gesellschaft.

Der Preis dieser Übertragung wurde zwischen Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Vorstehende Übertragung wurde im Namen der Gesellschaft angenommen, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, von dem Geschäftsführer, Herrn Albert Gengler, vorgeannt, und soweit als notwendig von allen Gesellschaftern, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital.

Zufolge der vorerwähnten Übertragung sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ÄRE MELLECHMANN, GmbH mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), aufgeteilt wie folgt:

a) ORGANIX S.A., vorgeannt, besitzt fünfundachtzig .....	85 Anteile
b) Herr Albert Gengler, vorgeannt, besitzt fünfzehn .....	15 Anteile
Total: einhundert .....	100 Anteile

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Gengler, D. Heindricks, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2005, vol. 616, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Ettelbrück, den 21. April 2005.

P. Probst.

(041714.3/4917/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: USD 3,305,385.20.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 102.634.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of March.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

THE RECREATIONAL FOOTWEAR COMPANY, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the trade register of Gibraltar under number 91506,

here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of three proxies given on March 31, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. and THE RECREATIONAL FOOTWEAR COMPANY are the sole shareholders of TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 8, 2004, number 1117 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 31, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at three million three hundred and five thousand three hundred eighty-five United States dollars and twenty United States cents (USD 3,305,385.20) divided into eighty-two thousand six hundred and thirty-five (82,635) shares of forty United States dollars (USD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company decide to increase the subscribed capital by an amount of sixty-six million three hundred sixty-nine thousand four hundred United States dollars (USD 66,369,400.-) to bring it from its present amount of three million three hundred and five thousand three hundred eighty-five United States dollars and twenty United States cents (USD 3,305,385.20) to sixty-nine million six hundred seventy-four thousand seven hundred eighty-five United States dollars and twenty United States cents (USD 69,674,785.20) by the issuance of one million six hundred fifty-nine thousand two hundred thirty-five (1,659,235) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of part of all of its assets and liabilities, in the framework of a contribution of all of the assets and liabilities of TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, known or unknown as per the date hereof, made simultaneously to the Company, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l. and TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., the part of the contribution made to the Company consisting of:

- four million seven hundred thirty-seven thousand seven hundred ninety-nine (4,737,799) ordinary shares having a par value of one Great Britain Pounds (GBP 1.-) each (the UK Shares) of TIMBERLAND (UK) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of England, having its registered office at 10 Upper Bank Street, London E14 5JJ, England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 2038598, having a share capital of four million seven hundred thirty-seven thousand seven hundred ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 4,737,799.-) represented by the UK Shares (TBL UK);

- a 100% membership interest (the LLC Interest) in TIMBERLAND SPAIN LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Department of State, State of Delaware, under number 3847766 (TBL LLC);

- four hundred eight thousand four hundred and five (408,405) common shares having a par value of fifteen euros point two four four nine cents (EUR 15.2449) each (the SAS Shares) of TIMBERLAND SAS, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, Paris, France, registered with the trade register of Paris under number 338 067 838, having a share capital of eight million twenty-four thousand nine hundred ninety-two euros and forty-nine cents (EUR 8,024,992.49) represented by five hundred twenty-six thousand four hundred and five (526,405) common shares having a par value of of fifteen euros point two four four nine cents (EUR 15.2449) each (TBL SAS);

- two (2) shares having a par value of twenty-five thousand Deutschemarks (DM 25,000.-) each and one (1) share having a par value of four hundred fifty thousand Deutschemarks (DM 450,000.-) (the WT GmbH Shares) of TIMBERLAND WORLD TRADING GmbH, a company incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at Boschetsriederstr. 67, D-81379 Munich, Germany, registered with the commercial register of the lower court of Munich under number HRB 69551, having a share capital of five hundred thousand Deutschemarks (DM 500,000.-) represented by the WT GmbH Shares (TBL WT GmbH);

- one (1) business share representing 100% of the registered capital corresponding to a fully paid in original capital contribution in the amount of thirty-six thousand three hundred thirty-six euros and forty-two cents (EUR 36,336.42) (the GmbH Shares) of TIMBERLAND, GmbH, a company incorporated and organized under the laws of Austria, having its registered office at Sterneckerstr. 55, 5020 Salzburg, Austria, registered with the trade register of Salzburg under number FN 36010 g, having a share capital of thirty-six thousand three hundred thirty-six euros and forty-two cents (EUR 36,336.42) represented by the GmbH Shares (TBL GmbH);

- five hundred (500) common shares having a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000.-) each (the BV Shares) of TIMBERLAND NETHERLANDS HOLDING B.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Staalsteden 25, 7547 TA, Enschede, the Netherlands, registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 547477, having a share capital of five hundred thousand Dutch guilders (NLG 500,000.-) represented by the BV Shares (TBL BV);

- an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) as cash; and

- an amount of thirty thousand eight hundred United States dollars (USD 30,800.-) as professional fees payable.

The UK Shares, the LLC Interest, the SAS Shares, the WT GmbH Shares, the GmbH Shares and the BV Shares are hereinafter referred to as the Shares.

TBL UK, TBL LLC, TBL SAS, TBL WT GmbH, TBL GmbH and TBL BV are hereinafter referred to as the Companies.

This contribution is being made for a value of sixty-six million three hundred sixty-nine thousand four hundred United States dollars (USD 66,369,400.-).

It results from 6 certificates issued on the date hereof by the management of the Companies that, as of the date of such certificates:

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED is the full owner of the Shares;

- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of the Companies, with the exception of the SAS Shares which represent 78% of the issued share capital of TBL SAS;

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;

- according to the laws of England, the State of Delaware, France, Germany, Austria and the Netherlands, and the articles of association of the Companies, the Shares are freely transferable;

- on the date hereof, the Shares are worth at least sixty-six million three hundred sixty-nine thousand four hundred United States dollars (USD 66,369,400.-) this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificates and a copy of the balance sheet of TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company decide to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at sixty-nine million six hundred seventy-four thousand seven hundred eighty-five United States dollars and twenty United States cents (USD 69,674,785.20) represented by one million seven hundred forty-one thousand eight hundred and seventy (1,741,870) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand euros (7,000.- EUR).

Insofar as the contribution in kind results in TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a capital company incorporated under the laws of Gibraltar, part of the European Union, contributing all of its assets and liabilities to the Company, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l. and TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. pursuant to two other deeds of the undersigned notary dated on the date hereof, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour du mois de mars.  
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

THE RECREATIONAL FOOTWEAR COMPANY, une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à PO Box 309, Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies,

TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

toutes les trois représentées par Maître Dirk Leermakers, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 31 mars 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. et THE RECREATIONAL FOOTWEAR COMPANY sont les seuls associés de TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2004, numéro 1117 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et vingt cents des Etats-Unis (USD 3.305.385,20) représenté par quatre-vingt-deux mille six cent trente-cinq (82.635) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.400,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et vingt cents des Etats-Unis (USD 3.305.385,20) à soixante-neuf millions six cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et vingt cents des Etats-Unis (USD 69.674.785,20) par l'émission d'un million six cent cinquante-neuf mille deux cent trente-cinq (1.659.235) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs de TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, connus ou inconnus à ce jour, fait simultanément à la Société, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l. et TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., la partie de l'apport fait à la Société consistant en:

- quatre millions sept cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (4.737.799) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les Actions UK) de TIMBERLAND (UK) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 10 Upper Bank Street, Londres E14 5JJ, et inscrite auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2038598, ayant un capital social de quatre millions sept cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres Sterling (GBP 4.737.799,-) représenté par les Actions UK (TBL UK);

- un intérêt de 100% (l'Intérêt LLC) dans TIMBERLAND SPAIN LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o the Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, et inscrite auprès du Department d'Etat, Etat du Delaware, sous le numéro 3847766, (TBL LLC);

- quatre cent huit mille quatre cent cinq (408.405) actions ordinaires ayant une valeur nominale de quinze euros et deux quatre quatre neuf cents (EUR 15,2449) chacune (les Actions SAS) de TIMBERLAND SAS, une société de droit français, ayant son siège social à 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, Paris, France, et inscrite auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 338 067 838, ayant un capital social de huit millions vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-neuf cents (EUR 8.024.992,49) représenté par cinq cent vingt-six mille quatre cent cinq (526.405) actions ayant une valeur nominale de quinze euros et deux quatre quatre neuf cents (EUR 15,2449) chacune (TBL SAS);

- deux (2) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq mille Deutschemarks (DM 25.000,-) chacune et une (1) action ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante mille Deutschemarks (DM 450.000,-) (les Actions WT GmbH) de TIMBERLAND WORLD TRADING, GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à Boschetsriederstr. 67, D-81379 Munich, Allemagne, et inscrite auprès du registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 69551, ayant un capital social de cinq cent mille Deutschemarks (DM 500.000,-) représenté par les Actions WT GmbH (TBL WT GmbH);

- une (1) action représentant 100% du capital social correspondant à un apport en capital entièrement libéré d'un montant de trente-six mille trois cent trente-six euros et quarante-deux cents (EUR 36.336,42) (les Actions GmbH) de TIMBERLAND, GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Sterneckerstr. 55, 5020 Salzburg, Autriche, et inscrite auprès du registre de commerce de Salzbourg sous le numéro FN 36010 g, ayant un capital social de trente-six mille trois cent trente-six euros et quarante-deux cents (EUR 36.336,42) représenté par les Actions GmbH (TBL GmbH);

- cinq cents (500) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) chacune (les Actions BV) de TIMBERLAND NETHERLANDS HOLDING B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Staalsteden 25, 7547 TA, Enschede, Pays-Bas, et inscrite auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 547477, ayant un capital social de cinq cent mille florins néerlandais (NLG 500.000,-) représenté par les Actions BV (TBL BV);

- un montant de deux cents dollars des Etats-Unis (USD 200,-) en liquide; et

- un montant de trente mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 30.800,-) comme honoraires professionnels payables.

Les Actions UK, l'Intérêt LLC, les Actions SAS, les Actions WT GmbH, les Actions GmbH et les Actions BV sont définies comme étant les Actions.

TBL UK, TBL LLC, TBL SAS, TBL WT GmbH, TBL GmbH et TBL BV sont définies comme étant les Sociétés.

Cet apport est fait pour une valeur de soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.400,-).

Il résulte de 6 certificats délivrés par les gérances des Sociétés en date de ce jour que:

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED est le propriétaire unique des Actions;

- les Actions sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social souscrit des Sociétés, exception faite des Actions SAS qui représentent 78% du capital social souscrit de TBL SAS;

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;

- les Actions ne sont grevées d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas sujettes à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

- conformément aux lois anglaises, de l'État du Delaware, françaises, allemandes, autrichiennes et néerlandaises, et aux statuts des Sociétés, les Actions sont librement cessibles;

- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.400,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Lesdits certificats et une copie du bilan de TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société décident de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-neuf millions six cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et vingt cents des Etats-Unis (USD 69.674.785,20) représenté par un million sept cent quarante et un mille huit cent soixante-dix (1.741.870) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société de capitaux de droit de Gibraltar et constituée dans l'Union Européenne, apporte tout son actif et tout son passif à la Société, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l. et TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. suivant deux autres actes du notaire soussigné datés de ce jour, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2005, vol. 431, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005.

H. Hellinckx.

(041708.3/242/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

---

**TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005.

H. Hellinckx.

(041710.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.567.

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 46.567, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 4 mai 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 10 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1063 du 11 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

2. Changement de l'objet social de la société en soparfi avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

3. Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, 2<sup>ième</sup> alinéa.** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en celui d'une soparfi pleinement imposable avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cl. Cambron, S. Otwerth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 6 mai 2005, vol. 406, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041793.3/243/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.567.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041799.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**ENCY-BOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LUX POWER MACHINES FOR BOLTING, S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.222.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Madame Martine Lallemand, secrétaire de direction, demeurant à F-57150 Creutzwald, 5, rue des Pinsons;

2. IDALO GROUP S.A., une société soumise au droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro IBC 631008,

ici représentée par Monsieur Gilles Plottke, indépendant, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers,

agissant en vertu d'un pouvoir général à lui conféré en date du 22 février 2005, dont une copie dudit pouvoir restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Lesquelles comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1. Que Madame Martine Lallemand, prénommée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée LUX POWER MACHINES FOR BOLTING, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.222, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 4 novembre 1999.

2. Que Madame Martine Lallemand, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros (124,00 EUR) chacune, à la société IDALO GROUP S.A., préqualifiée.

La cession de parts a lieu au prix de cent euros (EUR 100,00), montant que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire avant les présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance lui est donnée.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire desdites parts à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés auxdites parts sociales présentement cédées.

3. Que suite à cette cession de parts dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'associée unique à savoir, la société IDALO GROUP S.A., préqualifiée, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune, toutes souscrites par la société IDALO GROUP S.A., établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro IBC 631008.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de LUX POWER MACHINES FOR BOLTING, S.à r.l., en ENCY-BOLT, S.à r.l.

En conséquence, l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de ENCY-BOLT, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de révoquer Monsieur Pierre Marie Bour, demeurant à L-4831 Rodange, 309, route de Longwy, de ses fonctions de gérant et lui accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur la société JEBAR S.A., une société soumise au droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro IBC 631006.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lallemand, G. Plottke, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 29 avril 2005, vol. 406, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041786.3/243/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**ENCY-BOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.222.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041790.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**HPLC, HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.  
R. C. Luxembourg B 88.577.

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HPLC HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 88.577, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1452 du 8 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 4 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alex Kremer, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9 place de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Wengler, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht, à L-3225 Bettembourg, Container Terminal et modification de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Modification de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire du premier mardi du mois de mai à 14.00 heures au deuxième mercredi du mois de mai à 16.00 heures et modification de l'article 11 des statuts.

3.- Révocation de l'actuel commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht, à L-3225 Bettembourg, Container Terminal.

En conséquence, l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bettemburg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois de mai à 14.00 heures au deuxième mercredi du mois de mai à 16.00 heures.

En conséquence, la première phrase de l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. première phrase.** Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitze oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Mittwoch des Monats mai um 16.00 Uhr.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide:

- de révoquer la société FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG, avec siège social à L-2350 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt de ses fonctions de commissaire aux comptes, laquelle avait été nommée aux prédites fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie consécutivement à la constitution de la société, soit le 30 juillet 2002.

- de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans, Monsieur Gilbert Schock, né à Luxembourg le 19 septembre 1957, demeurant à L-6913 Roodt-Sur-Syre, 23, rue Aloyse Hoffmann.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-Les-Bains, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom et demeure et qualité, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kremer, M. Wengler, Jaeger, G. Schock, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 mai 2005, vol. 406, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041803.3/243/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

### **HPLC, HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.  
R. C. Luxembourg B 88.577.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041805.3/243/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

### **PANORAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 108.034.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg;

2.- Madame Delphine Behier, administratrice de sociétés, née à Ixelles (Belgique), le 19 novembre 1972, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PANORAMA INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de six cents euros (600,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, neuf cents actions. . . . .	900
2.- Madame Delphine Behier, préqualifiée, cent actions . . . . .	100
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de six cent mille euros (600.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de sept mille six cent cinquante euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg, pouvoir de signature de catégorie A;
- b) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, pouvoir de signature de catégorie A;
- c) Monsieur Urs Wehinger, avocat, né à Lucerne-Wittenbach (Suisse), le 23 janvier 1945, demeurant à CH-8700 Küssnacht, 16, Erbstrasse (Suisse), pouvoir de signature de catégorie B;
- d) Monsieur Aurelio A. Ferrari, avocat, né à Berne (Suisse), le 6 mai 1956, demeurant à CH-8126 Zumikon, 16, Ringsstrasse, pouvoir de signature de catégorie B.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CHD LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.931.

4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à une année.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2005, vol. 531, fol. 73, case 8. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2005.

J. Seckler.

(041851.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

### FAUBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 108.035.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Urien, responsable commercial, demeurant à F-92120 Montrouge, 66, rue Louis Rolland (France);

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.340.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FAUBOURG INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Manuel Urien, préqualifié, quatre cents actions . . . . .	400
2. La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A., prédésignée, six cents actions . . . . .	600
<b>Total: mille actions. . . . .</b>	<b>1.000</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Manuel Urien, responsable commercial, né à Paris (France), le 19 mai 1958, demeurant à F-92120 Montrouge, 66, rue Louis Rolland (France);
  - b) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
  - c) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 23B, rue Saint Maximim (France).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau (France).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à deux ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2005, vol. 531, fol. 71, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 20 mai 2005. J. Seckler.

(041856.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 26.279.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 avril 2005*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. De réélire Messieurs Eric Nols, Vincent Planche, Alain Léonard et Hans Schütz en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
2. De réélire KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

*Pour AQUA*

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.**

*Agent domiciliaire*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05705. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041960.3/034/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**P FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 41.905.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and five, on the thirty-first of January.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

PALMERS AKTIENGESELLSCHAFT, an Austrian company having its registered office at 11, Lehargasse, A-1061 Vienna, Austria, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Vienna on January 27<sup>th</sup>, 2005.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- P FINANZHOLDING S.A., a Luxembourg joint stock company («Société anonyme»), with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n° 41.905, (hereinafter referred to as «the Corporation») has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, on October 27, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 42, on January 23, 1993;

- The articles of the Corporation have last been amended by a deed of the undersigned notary of June 15<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial, Recueil C n° 881 of August 31<sup>st</sup>, 2004.

- The share capital of the Corporation presently amounts to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euros (EUR 2.-) each.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Corporation, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation.

- The appearing person, as the liquidator of the Corporation, declares that all liabilities of the Corporation have been settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Corporation, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the members of the Board of Directors of the dissolved Corporation of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALMERS AKTIENGESELLSCHAFT, une société de droit autrichien, avec siège social au 11, Lehargasse, A-1061, Vienne, Autriche, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Vienne, le 27 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- P FINANZHOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 41.905 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, le 27 octobre 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 42 du 29 janvier 1993.

- Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C n° 881 du 31 août 2004.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

- Par la présente la comparante, seule actionnaire de la société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

J. Elvinger.

(041804.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

### M.D. ARCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 108.038.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Knecht, ingénieur, né le 10 août 1949 à Knutange (F), époux de Madame Malou Cannels, demeurant à L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.

2.- Madame Malou Cannels, agent d'assurances, née le 9 octobre 1958 à Pétange, épouse de Monsieur Daniel Knecht, demeurant à L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formée une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de M.D. ARCHE, S.à r.l.

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts aux prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence d'assurances toutes branches, représentée par une personne dûment agréée.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Daniel Knecht, prénommé, cinquante parts . . . . .	50 parts
2.- par Madame Malou Cannels, prénommée, cinquante parts . . . . .	50 parts
Total des parts sociales . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à la condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à la majorité simple du capital social appartenant aux associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.** a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts, au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre deux mille cinq.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 17.** L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

De plus le notaire a rendu les comparants attentifs au fait que les activités dans le domaine d'assurance nécessitent une autorisation spéciale.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Déclaration*

Les comparants déclarent créer une société familiale.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.

2.- Est nommé gérant technique Monsieur Daniel Knecht, prénommé et est nommé comme gérant administratif Madame Malou Cannels, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique à l'exception du domaine d'assurance dans lequel Malou Cannels peut engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Knecht, M. Cannels, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 mai 2005, vol. 354, fol. 59, case 5. – Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé): F. Kler.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 mai 2005.

M. Weinandy.

(041869.3/238/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**H & S PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4536 Differdange.

R. C. Luxembourg B 75.291.

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Christian Schleich, employé privé,

2) Madame Mireille Hein, directrice, les deux demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, agissant en leur qualité d'uniques associés de la société à responsabilité limitée H&S PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège à L-4536 Differdange, (R.C. n° B 75.291), constituée suivant acte notarié du 10 avril 2000, publié au Mémorial C page 26.433/2.000.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter le changement suivant:

Ajout à l'objet social avec modification afférente de l'article 2 alinéa 2 des statuts.

L'assemblée décide l'extension de l'objet social comme suit:

**Art. 2. alinéa 2.** Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de six cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Schleich, M. Hein, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2005, vol. 906, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 mai 2005.

G. d'Huart.

(041772.3/207/ 29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

47134

**AQUALEC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5853 Fentange, 24, rue de Kockelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 83.147.

*Convention de cession de parts*

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Olivier Dô Ngoc, cadre de banque, né à Luxembourg, le 17 mars 1972, demeurant à CH-1204 Genève, 38, Grand-rue, ci-après dénommé le cédant;
- 2) Monsieur Trần Dô Ngoc, ingénieur en retraite, né à Ha Thuong (ViêtNam) le 25 septembre 1933, demeurant à L-5853 Fentange, 24, rue de Kockelscheuer, ci-après dénommé le cessionnaire, il a été convenu ce qui suit:

Le cédant déclare céder par les présentes 250 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, qu'il détient dans la société à responsabilité limitée AQUALEC, avec siège social à L-5853 Fentange, 24, rue de Kockelscheuer, au cessionnaire préqualifié.

Cette cession de parts a eu lieu au prix global de 25.000,- EUR (vingt-cinq mille euros), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire à l'instant même, ce dont quittance.

Le cessionnaire déclare accepter expressément cette cession de parts.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

L'entrée en jouissance des parts ainsi cédées aura lieu immédiatement, de sorte que le cessionnaire participera au bénéfice de la société à partir de ce jour et il sera subrogé de tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les soussignés Monsieur Olivier Dô Ngoc et Monsieur Trần Dô Ngoc agissant respectivement en leurs qualités d'actionnaire et de gérant de la société, déclarent accepter la présente cession de parts en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

Fait à Fentange, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

O. Dô Ngoc / T. Dô Ngoc

*Le cédant / Le cessionnaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04300. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(041764.3/220/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 78.983.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 avril 2005*

En date du 13 avril 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat:

\* Monsieur Adam C. Cooper, Directeur de Sociétés, né le 18 septembre 1962 à Illinois, U.S.A., demeurant au 131 South Dearborn Street, Chicago Illinois, 60603, U.S.A.;

\* Monsieur Gerald A. Beeson, Directeur de Sociétés, né le 13 juillet 1972 à Illinois, U.S.A., demeurant au 131 South Dearborn Street, Chicago Illinois, 60603, U.S.A.

- de nommer Monsieur Steve Atkinson, Directeur Financier, né le 15 février 1970 à Londres, Angleterre, demeurant au 10th Floor, Lombard Street, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Ted Baxter;

- Monsieur Steve Atkinson;

- Monsieur Austin J. O'Connor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05088. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041843.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**CITADEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.350.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 avril 2005*

En date du 13 avril 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Steve Atkinson, Directeur Financier, né le 15 février 1970 à Londres, Angleterre, demeurant au 10th Floor, Lombard Street, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Ted Baxter;
- Monsieur Steve Atkinson;
- Monsieur Austin J. O'Connor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

CITADEL HORIZON, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041841.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**CITADEL TW TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 102.917.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 avril 2005*

En date du 13 avril 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Steve Atkinson, Directeur Financier, né le 15 février 1970 à Londres, Angleterre, demeurant au 10th Floor, Lombard Street, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Ted Baxter;
- Monsieur Steve Atkinson;
- Monsieur Austin J. O'Connor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

CITADEL TW TRADING, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05087. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041842.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 67.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 3 mai 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 mai 2005 que:

- la nomination de KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, en tant que commissaire aux comptes a été approuvée jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06146. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042961.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

47136

**GAME INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.752.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 1<sup>er</sup> juin 2004*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri Steeman, Marc Boland et Karl Louarn sont renouvelés pour une période de six ans.

- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 25, route de Remich à Trintange, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l., dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Joeri Steeman,
- Monsieur Karl Louarn,
- Monsieur Marc Boland.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / M. Boland

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04327. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041919.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

---

**CMB SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 58.737.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue au siège social en date du 2 mai 2005*

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

CMB SERVICES S.A.

L. Beersmans

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02049. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041955.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

---

**MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 75.255.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE05710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(042480.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

---